

CELLULE STRATEGIQUE ET SECRETARIAT DU VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'ECONOMIE
Attn. de M. Pierre-Yves DERMAGNE, ministre de l'Economie
Rue Ducale 61
1000 BRUSSEL

Gent, 16 februari 2023

par courrier recommandé

Concernant :
Asbl GAIA – interdiction de la vente de feux d'artifice

Vos/réf :
-

Nos/réf :
7648/27-20512/SV/VM

Cher Monsieur le Ministre DERMAGNE,

Nous vous écrivons aujourd'hui en tant que conseillers de l'association sans but lucratif GAIA, dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, rue du Houblon 43 et dont le numéro d'entreprise est 0448.077.642, à propos de la problématique des feux d'artifice et de leur impact négatif sur l'homme, les animaux et l'environnement.

L'asbl GAIA (GLOBAL ACTION IN THE INTEREST OF ANIMALS) est l'une des organisations de défense des animaux les plus connues en Belgique. Depuis 1992, elle œuvre pour une meilleure protection des animaux et défend les intérêts et les droits des animaux, entre autres en menant diverses campagnes contre la souffrance et les mauvais traitements infligés aux animaux. C'est dans ce contexte que GAIA milite depuis longtemps en faveur d'une législation plus stricte en matière de feux d'artifice. Comme vous le savez, les feux d'artifice ont plusieurs effets pernicieux sur la faune sauvage et les animaux domestiques.

L'**énorme impact sonore** résultant de l'explosion d'un feu d'artifice provoque des comportements et des émotions liés à la peur chez les animaux et constitue de loin l'effet le plus connu sur les animaux. Certains animaux sont sensibles à une certaine fréquence sonore tandis que pour d'autres, l'intensité est plus effrayante. Selon l'étude de Storengen et Lingaas (2015), le choc et la terreur plus importants aux feux d'artifice par rapport aux autres sources de bruit sont dû au fait que ces sons sont très forts, parfois d'une durée relativement longue (plusieurs explosions les unes après les autres) et au fait que les animaux n'y sont pas habitués. D'ailleurs, la plupart des animaux ont un champ auditif plus large que celui des humains, ce qui explique leur plus grande sensibilité aux feux d'artifice.¹ En outre, non seulement le bruit d'explosion, mais aussi les **éclairs lumineux** provoqués par les feux d'artifice sont une source de peur et de phobie pour les animaux.

Par exemple, des recherches scientifiques montrent que plus de 15 % des **chiens ont besoin de plusieurs jours, voire plus, pour se remettre d'un feu d'artifice** et que 3 % des chiens présentent des changements de comportement pendant des semaines ou des mois.² Les animaux de plus grande taille, comme les chevaux, présentent également des comportements de peur, qui ont souvent des conséquences physiques graves.³

¹ WEST, 1985.

² S. RIEMER, "Not a one-way road: severity, progression and prevention of firework fears in dogs", PLoS One 14, e0218150, 2019.

³ VRT, "Paardenchirurg uit Lummen 'viert' oudjaar te vaak aan de operatietafel: 'Elk jaar jaagt vuurwerk paarden door de omheining'", <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2022/12/12/alle-hens-aan-dek-tijdens-oudejaar-bij-paardenchirurg-in-lummen/>.

Les recherches sur les effets sur les chevaux montrent que quatre chevaux sur cinq (79 %) ont peur des feux d'artifice et que les chevaux extériorisent leur comportement de peur en courant (82 %), un nombre important de chevaux franchissent les clôtures pour fuir (35 %) et se blessent (26 %).⁴

Les oiseaux souffrent également des effets des feux d'artifice qui éclatent et éblouissent. Les observations des mouvements des oiseaux sauvages par les radars météorologiques ont montré un phénomène de "migration" qui est corrélé avec les périodes de feux d'artifice. Ces réactions comportementales peuvent affecter les oiseaux de plusieurs façons : réduction de l'approvisionnement en nourriture, réduction du temps de repos et de sommeil, bilan énergétique défavorable (dépense énergétique élevée) et désorientation due à une vision réduite.⁵ Une étude menée aux Pays-Bas, au Danemark et en Allemagne sur 347 oiseaux individuels (oie rieuse, oie des moissons, oie bernache et oie à bec court) a révélé que l'agitation provoquée par les feux d'artifice **affecte leur comportement pendant plusieurs semaines**.⁶

Il va sans dire que ces émotions de peur et ces comportements perturbés résultant du déclenchement de **feux d'artifice perturbent gravement le bien-être des animaux**. Des situations dramatiques se sont également produites, une fois de plus, lors du dernier nouvel an. Cela va des animaux blessés par des accidents liés aux feux d'artifice et qui en meurent⁷ à, par exemple, des animaux qui s'enfuient, sont désorientés et restent disparus pendant une longue période.⁸ Il est également à noter que le **stress** subi par les animaux à cause des feux d'artifice est parfois si important qu'ils en meurent.⁹

En outre, les feux d'artifice n'ont pas que des effets néfastes sur le bien-être des animaux. Les gens souffrent également. Hormis les risques de sécurité évidents liés à l'allumage de feux d'artifice¹⁰, il existe également des risques indirects liés à la sécurité. En effet, les effets de détonation sont créés par un mélange pyrotechnique pour lequel la poudre d'aluminium est généralement utilisée.¹¹ La recherche scientifique documente largement **les risques pour la sécurité** des travailleurs de l'industrie des feux d'artifice qui doivent manipuler l'aluminium dans les mélanges pyrotechniques. Le matériau est dangereux à manipuler car il est très sensible aux chocs, à la température, à la chaleur de friction... ce qui entraîne des accidents de travail (graves).¹²

⁴ GRONQVIST *et al.*, 2016.

⁵ SHAMOUN-BARANES *et al.*, 2011.

⁶ EOS, "Geknal vuurwerk zindert nog lang na voor vogels", <https://www.eoswetenschap.eu/natuur-milieu/geknaal-vuurwerk-zindert-nog-lang-na-voor-vogels>.

⁷ HAGELAND ACTUEEL, "Jonge hond schrikt door vuurwerk en wordt later dood teruggevonden", <https://www.hagelandactueel.be/tenen-actueel/nieuws/tenen/jonge-hond-schrikt-door-vuurwerk-en-wordt-later-dood-teruggevonden>.

⁸ VRT, "'Lost Dogzzz' nog steeds op zoek naar vermiste honden na vuurwerk tijdens oudejaarsnacht", <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2023/01/02/vzw-lostdogzzz-nog-steeds-op-zoek-naar-vermiste-honden-door-vuurwerk/>.

⁹ RTL NIEUWS, "Hond Ûllie stierf door vuurwerk: 'Schrok zich dood'", <https://www.rtlnieuws.nl/editien/artikel/5354705/huisdier-hond-kat-vuurwerk-klassieke-muziek-angst-ullie-dood>;

¹⁰ VRT, "Jongen van 15 ernstig gewond aan hand na ongeval met vuurwerk in Essen", <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2023/01/29/tiener-ernstig-gewond-aan-hand-na-ongeval-met-vuurwerk-in-essen/>.

¹¹ Les feux d'artifice sont constitués d'un ou plusieurs mélanges pyrotechniques, appelés "sassen". Le « sas » le plus important et le plus utilisé est la poudre noire, qui sert de base à la réaction explosive dans les feux d'artifice. Pour chaque type d'effet - comme les effets de lumière, de détonation, de sifflet et de fumée - il existe un type de 'sas' distinct. Il existe également divers excipients dans les feux d'artifice (par exemple, des liants et des substances qui empêchent l'oxydation prématurée des particules métalliques); Arthur van Zuylen, 'Vuurwerk' (2002) dans 40 Chemische Feitelijkheden 194-4.

¹² A. VIGNES *et al.*, 'Risk assessment of the ignitability and explosivity of aluminum nanopowders (2012) Process. Saf. Environ. Prot.; A. AZHAGURAJAN *et al.*, 'Impact of nano particles on safety and environment for fireworks' (2014) Process Saf. Environ. Prot.; M. RAJENDRAN *et al.*, 'Influence of aluminium in firecracker chemical composition on workplace hazards' (2021) Materials Today. Proceedings; A. AZHAGURAJAN *et al.* 'Prevention of explosion accidents by employing boron instead of aluminium in flash powder' 141 Process Saf. Environ. Prot 160-168,

L'allumage des feux d'artifice entraîne la libération du métal lourd qu'est l'aluminium, une source importante de pollution environnementale qui affecte **la qualité de l'air et de l'eau**. Le rejet de perchlorate et de chlorate après l'allumage des feux d'artifice représente également un grave danger pour la santé humaine et l'environnement. L'exposition au perchlorate a notamment des effets toxiques sur la fonction thyroïdienne.¹³

Cela montre clairement qu'il est urgent de prendre des mesures législatives concernant le tir de feux d'artifice, d'une part, et la vente de feux d'artifice, d'autre part.

En 2019, la Région flamande a adopté un décret limitant le tir et la vente de feux d'artifice, mais ce décret a été annulé par la Cour constitutionnelle au motif que le décret réglementait une matière relevant de **la compétence du gouvernement fédéral** en matière de sécurité publique, de sécurité et de prévention des incendies, d'explosifs et de fixation de normes de produits.¹⁴

Bien que le SPF Economie ait récemment indiqué que pas moins de 30 % des feux d'artifice contrôlés sur le marché belge ne répondent pas aux normes techniques de sécurité et qu'une interdiction générale de la vente de feux d'artifice ait déjà été réclamée au début de 2022 par le public et divers milieux politiques, GAIA constate aujourd'hui qu'**aucune initiative ou proposition n'a encore été lancée par le gouvernement fédéral en vue d'une interdiction générale de vente.**

Cependant, les effets nocifs des feux d'artifice sur les animaux, les personnes et l'environnement, dont certains exemples ont été énumérés ci-dessus, ne sont pas inconnus du ministre. De plus, il existe des alternatives suffisamment moins nocives, telles que les feux d'artifice silencieux, qui peuvent remplacer l'utilisation des feux d'artifice classiques. GAIA juge donc totalement incompréhensible l'inaction du ministre.

Cette omission grave de prendre des mesures réglementaires met incontestablement en jeu la responsabilité du gouvernement fédéral, notamment sur la base de la responsabilité pour faute en vertu de l'art. 1382 de l'ancien code civil et du devoir général de diligence de l'art. 1383 ancien code civil. Les dommages sont immenses. Chaque animal décédé, chaque enfant blessé est un de trop.

Par la présente lettre, GAIA demande au ministre de l'Economie de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour **introduire une interdiction nationale générale interdisant complètement la vente de feux d'artifice.**

GAIA est prête à **engager une action en justice dans un avenir proche** pour faire respecter cette décision devant les tribunaux. Toutefois, avant d'entreprendre une action en justice, elle est ouverte à une consultation pour approfondir ce sujet.

Pouvons-nous donc vous demander de bien vouloir nous suggérer des dates pour une consultation (stijn.vandamme@ldr.be ; vanessa.mcclelland@ldr.be) dès que possible et **au plus tard le 28 février prochain** ?

Une mise en demeure similaire a été adressée à la ministre Verlinden concernant une interdiction nationale générale de tir de feux d'artifice.

¹³ P. NIZINSKI, "Perchlorate – properties, toxicity and human health effects: an updated review" (2020) 36/2 Reviews on Environmental Health 199-222.

¹⁴ A.C.C. 17 décembre 2020, n° 165/2020.

Enfin, nous tenons à vous informer que la présente lettre constitue **une mise en demeure officielle** et vous est adressée sous réserve de tous droits et sans aucune reconnaissance préjudiciable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Stijn VANDAMME
stijn.vandamme@ldr.be

Vanessa MCCLELLAND
vanessa.mcclelland@ldr.be